

Maîtrise des évènements indésirables

Notre réponse

Des outils qualités :

Politique Qualité/Gestion des Risques



déclinée en *programmes*,

dont le *programme « maîtrise des évènements indésirables (EI) »*



décliné en *actions* :

- Sensibilisation au signalement et à l'analyse des EI,
- Mise en place d'une fiche de signalement des EI,
- Analyse,
- Mise en place d'actions,
- Mesure de l'impact des actions
- Suivi des EI

Comment ?

- sensibilisation du personnel (EMQ sur site + diaporama) à la détection, au signalement et à l'analyse des EI,
- proposition aux établissements d'une fiche de signalement des EI (+ accusé de réception) à tester et à réajuster par des établissements,
- diffusion d'un 4 pages «Le signalement des EI»,
- diffusion d'un guide d'utilisation de la fiche de signalement des EI,
- proposition d'un outil de traçabilité et de suivi des EI (Tableau Excel).

Phase test

- 5 à 10 établissements,
- période du 12 avril au 31 octobre 2012.

Pour les établissements intéressés venir me voir à la fin de la journée, pour inscription.